

Compte rendu du Conseil municipal du 30/06/2017 convoqué le 27/06/2017

Présents : M. Malhappe, C. Huet, O. Barbey,, E. Mascret, C. Bourrat D. Chauvin P. Maisonneuve, P. Quentin, S. Lamouille, D. Ferrandin, P. Avril, P. Boquet

Absents excusés : Monsieur L. Janvier a donné procuration à M. Malhappe

Céline HUET est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 06 avril 2017 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.

- 2) **Avis sur le retrait de la commune de « Mouettes » de l'Agglomération du Pays de Dreux**

La commune de « Mouettes » souhaite se retirer de l'agglomération de Dreux pour intégrer celle d'Evreux. Pour ce faire, les conseillers municipaux de l'ensemble des 78 communes de l'Agglo doivent émettre un avis.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable.

- 3) **Modification de la délibération du 06/04/17 sur l'affectation des résultats 2016**

Le trésorier souhaite que les restes à réaliser soient repris dans la délibération d'affectation des résultats 2016.

Il y a donc lieu de modifier la délibération comme suit :

- Restes à réaliser en dépenses : 14 225€
- Restes à réaliser en Recettes : 436 300 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier la délibération de l'affectation des résultats en intégrant les restes à réaliser.

- 4) **Approbation de la convention d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la redevance spéciale**

L'Agglo du Pays de Dreux finance le service public d'élimination des ordures assimilées notamment par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle a institué en application de l'art.2333-78 du CGCT, la redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

Le montant estimatif de la redevance spéciale est basé sur un litrage inférieur à 3000 L par semaine soit un coût annuel de 77,15€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention

- 5) **Transfert des routes départementales C4 au Canton d'Anet**

Le département souhaite redonner aux communes des routes classées C4.

En contrepartie, il est proposé plusieurs options :

- 12 000€ du Km
- Le Département refait la route avant de la céder à la commune
- La route est déclassée en C5 et dans ce cas, il n'y a plus d'obligation d'entretien

Le conseil municipal souhaite à l'unanimité, accepter les 12 000€ du Km.

- 6) **Participation financière « Location du barnum communal »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une participation de 50€ sera demandée lors de la location du barnum aux administrés de la commune.

Cette participation contribuera à faire annuellement un don à la caisse des écoles ainsi que financer la vérification du barnum.

Pour information, un contrat de location sera signé et un chèque de caution de 2000€ sera demandé.

7) Bilan mi-mandat et perceptives

Le maire présente la situation à mi- parcours aux conseillers municipaux :

- Tous les travaux effectués depuis trois ans ont été accompagnés de subventions.
- L'excédent de fonctionnement (Recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) continue de progresser.
- Le projet « Auberge » bénéficie de 80% de subventions nous permettant d'envisager d'autres investissements pour les années à venir.

Le power point est disponible sur le site de la Mairie.

Le conseil municipal exprime à l'unanimité sa satisfaction sur le bilan qui concrétise les engagements électoraux pris.

Tour de table

Paul Boquet Les trous bouchés Rue de la Noé sont une bonne initiative.

Pascal Avril informe que la vitre du panneau d'affichage du cimetière est cassée. La vitre va être remplacée prochainement.

Stéphane Lamouille informe le conseil que des nuisances sonores nocturnes auront lieu à partir de Septembre 2017 pendant 2 mois. En cause, des travaux sur la voie ferrée allant en direction de Bréval.

Christian Bourrat Le camion poubelle abime la route. Monsieur le Maire l'informe qu'il l'a signalé à l'Agglo

Olivier Barbey La fête du village a été un succès.

Evelyne Mascret est satisfaite du bilan mi-mandat. Le dégroupage Free sur la commune de Gilles est acté.

Céline Huet remercie toutes les personnes qui ont participé à la Fête du Village.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les Conseillers de leur participation attentive et lève la séance à 22h20.